

## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

### Session extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 14 décembre 2018, à 8 h 00 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. le Conseiller	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2018-12-14 - 479

#### ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 8 h 00 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2018-12-14 - 480

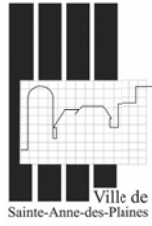
#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy, appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que préparé et déposé par la greffière avec les modifications suivantes :

- La modification du titre du point numéro 4 afin de le remplacer par :  
« Adoption - Règlement n° 979  
Règlement décrétant un emprunt de 1 220 000 \$ pour l'acquisition d'un nouveau camion-échelle sans pompe pour le Service de sécurité incendie »
- Le retrait du point numéro 6 :  
« Renouvellement de mandats et nomination  
Membres du Comité consultatif en environnement »;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-12-14 - 481

### **Adoption - Règlement n° 812-3** **Règlement modifiant le règlement n° 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 812-3 lors de la séance tenue le 11 décembre 2018, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 812-3 règlement modifiant le règlement n° 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

ADOPTÉ

2018-12-14 - 482

### **Adoption - Règlement n° 979** **Règlement n° 979 décrétant un emprunt de 1 220 000 \$ pour l'acquisition d'un nouveau camion-échelle sans pompe pour le Service de sécurité incendie**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 979 lors de la séance tenue le 11 décembre 2018, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

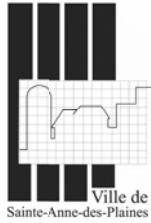
Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 979 décrétant un emprunt de 1 220 000 \$ pour l'acquisition d'un nouveau camion-échelle sans pompe pour le Service de sécurité incendie;

**D'autoriser** le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Corporation, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

**De fixer** au 7 et 8 janvier 2019, la période d'approbation pour le règlement n° 979;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2018-12-14 - 483

### **Adoption - Règlement n° 980**

**Règlement n° 980 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, de cueillette d'ordures ménagères, de consommation d'eau, d'assainissement des eaux et de déneigement, ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2019**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 980 lors de la séance tenue le 11 décembre 2018, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 980 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, de cueillette d'ordures ménagères, de consommation d'eau, d'assainissement des eaux et de déneigement, ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2019;

ADOPTÉ

2018-12-14

### **Période de questions**

On procède à la période de questions de l'assistance.

2018-12-14 - 484

### **Levée de l'assemblée**

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Geneviève Lazure, greffière